

DEMANDE D'APPLICATION DE L'ARRANGEMENT POUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES CANDIDATS DE SUISSE

VEUILLEZ TÉLÉCHARGER CE FORMULAIRE AFIN DE LE REMPLIR SUR VOTRE ORDINATEUR OU PORTABLE ET DE NOUS
LE TRANSMETTRE PAR LA POSTE OU BIEN PAR COURRIEL ACCOMPAGNÉ DES AUTRES DOCUMENTS

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

DISCIPLINE DANS LAQUELLE VOUS DEMANDEZ L'ÉQUIVALENCE :

Radiodiagnostic
 Radio-oncologie
 Médecine nucléaire

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

SEXE : F M

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE

N° : RUE : APP. :

VILLE :

PAYS : CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE – RÉSIDENCE :

COURRIEL :

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE DU DIPLÔME :

- Bachelor of Sciences HES en Technique en radiologie médicale
- Diplôme ES de Technicien-ne en radiologie médicale
- Diplôme ES

ANNÉE D'OBTENTION DU
DIPLÔME :

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL (12 dernier mois)

NOM DE L'EMPLOYEUR (1)

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

TÉLÉPHONE :

NOM DU SUPÉRIEUR :

TITRE DE L'EMPLOI :

DATE D'EMBAUCHE :

NOM DE L'EMPLOYEUR (2) S'il y a
lieu

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

TÉLÉPHONE :

NOM DU SUPÉRIEUR :

TITRE DE L'EMPLOI :

DATE D'EMBAUCHE :

TOTAL DU NOMBRE D'HEURES
TRAVAILLÉES

IMPORTANT

TOUS LES ITEMS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS À VOTRE DEMANDE, AFIN QUE NOUS PUISSIONS PROCÉDER À L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER.

- Une copie authentifiée conforme de votre diplôme;
- Une attestation d'emploi en Suisse avec le sceau de l'établissement et une description de votre expérience professionnelle précisant le détail quant aux heures travaillées, et les secteurs d'activités;
- Une copie authentifiée conforme d'une preuve d'identité avec photo;
- Une attestation de la Croix-Rouge Suisse certifiant l'établissement professionnel légal du demandeur, l'absence d'interdiction ou de restriction d'exercer la profession de technicien en radiologie médicale limitée au domaine de la radiologie-diagnostic, de la radio-oncologie ou de la médecine nucléaire, ainsi que l'absence de sanction disciplinaire ou pénale;
- Un document certifiant que le demandeur n'a fait l'objet d'aucune déclaration de culpabilité criminelle ou pénale et qu'aucune instance pouvant donner lieu à de telle condamnation ou sanction n'est en cours à son encontre;
- Une preuve que le demandeur a du français une connaissance appropriée à l'exercice de la profession, conformément aux exigences de la Charte de la langue française.